#### République Française

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### Département des Yvelines

### DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Saint-Quentin-en-Yvelines

Le jeudi 25 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

Communauté d'agglomération

#### **Étaient présents:**

DATE DE CONVOCATION 19/09/2025

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur François ANDRE, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Catherine BASTONI, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Bruno BOUSSARD, Madame Chantal CARDELEC, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Bertrand CHATAGNIER. Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Florence COQUART, Monsieur Benoit CORDIN, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Noura DALI OUHARZOUNE, Madame Pascale DENIS, Madame Claire DIZES, Madame Ginette FAROUX, Madame Valérie FERNANDEZ, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Affoh Marcelle GORBENA, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Jamal HRAIBA, Madame Catherine HUN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Monsieur Yann LAMOTHE, Monsieur

DATE D'AFFICHAGE CONVOCATION 19/09/2025

> Gérard LEVY, Monsieur François LIET, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Madame Sarah RABAULT, Monsieur Ali RABEH, Monsieur Frédéric REBOUL,

> Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra

**DATE D'ACCUSE DE** RECEPTION PREFECTURE DES YVELINES 01/10/25

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE MEMBRES EN **EXERCICE: 76** 

**NOMBRE DE VOTANTS: 74** 

#### Absents:

Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA.

ROSETTI, Madame Eva ROUSSEL, Madame Isabelle SATRE.

Secrétaire de séance : Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER

#### Pouvoirs:

Madame Corinne BASQUE à Monsieur Eric-Alain JUNES, Monsieur Christophe BELLENGER à Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Monsieur Laurent BLANCQUART à Madame Valérie FERNANDEZ, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur José CACHIN à Madame Claire DIZES, Monsieur Bertrand COQUARD à Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Michel CRETIN à Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Madame Hélène DENIAU à Monsieur Pierre BASDEVANT, Monsieur Tristan JACQUES à Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Martine LETOUBLON à Madame Chantal CARDELEC, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE à Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Madame Véronique ROCHER à Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Samuel TORRERO à Monsieur François MORTON, Monsieur Brice VOIRIN à Monsieur Laurent MAZAURY.

Budget

OBJET: 10 - (2025-286) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Admissions en non-valeur et créances éteintes au titre de 2025 - Budget principal

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours

<sup>-</sup> Date de sa réception en Préfecture ;

<sup>-</sup> Date de sa publication et/ou de sa notification.

<u>OBJET</u> : 10 - *(2025-286)* - Saint-Quentin-en-Yvelines - Admissions en non-valeur et créances éteintes au titre de 2025 - Budget principal

### Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

**VU** l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU les instructions budgétaires et comptables M57,

**CONSIDERANT** la demande du service de gestion comptable sollicitant l'admission en non-valeur d'une somme de 1 043,55 € sur le Budget principal, au regard des pièces justificatives produites à cet effet, listes annexées n° 7514401511 (134,20 € pour les montants minimes) et n° 7514800911 (909,35 € pour les montants supérieurs à 100 €),

**CONSIDERANT** également la demande du service de gestion comptable sollicitant l'approbation par l'assemblée délibérante du montant des créances éteintes suite au prononcé, par la Commission de surendettement du rétablissement personnel de certains débiteurs ; cette décision emportant l'effacement des dettes, et par ailleurs au motif d'insuffisance d'actif suite à liquidation judiciaire d'autres débiteurs, pour un montant de 5 065,68 € sur le Budget principal, liste annexée n°7514401111,

CONSIDERANT que le comptable public a été associé à ces ajustements,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Budget et Pilotage du 16/09/2025

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Article 1** : Décide d'admettre en non-valeur la somme de 134,20 € pour les montants minimes, et la somme de 909,35 € pour les montants supérieurs à 100 € sur le Budget principal,

**Article 2 :** Approuve le montant des créances éteintes et qui doivent être purgées, soit 5 065,68 € sur le Budget principal,

**Article 3**: Dit que les crédits seront prévus dans la Décision modificative n°1 au Budget principal 2025 à l'imputation 65-6541 en ce qui concerne les Admissions en Non-Valeur et à l'imputation 65-6542 en ce qui concerne les créances éteintes,

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce relative au règlement de ces dossiers,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

<sup>-</sup> Date de sa réception en Préfecture ;

<sup>-</sup> Date de sa publication et/ou de sa notification.

**Article 5** : Précise que le comptable public a été consulté pour ces différents ajustements. Il a émis un avis favorable à ces propositions.

Publié sur le site de la Communauté d'Agglomération <a href="https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr">https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr</a>

Adopté à l'unanimité par 74 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Michel FOURGOUS

«signé électroniquement le 01/10/25

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

<sup>-</sup> Date de sa réception en Préfecture ;

<sup>-</sup> Date de sa publication et/ou de sa notification.

# **EDITION HELIOS**

Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 11/08/2025 078006 SGC SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 03200 - SAINT QUENTIN EN YVELINES

Exercice 2025

Numéro de la liste 7514401111 Type de liste : Créance éteinte

15 pièces présentes pour un total de 5065,68

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2022	R-31-84	232,44	232,44	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	R-28-78	232,44	232,44	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	R-38-92	134,1	134,1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2021	T-1631	232,44	232,44	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	R-28-63	223,5	223,5	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	R-31-70	232,44	232,44	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	R-38-73	232,44	232,44	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	R-28-143	840,84	840,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2022	R-31-155	840,84	840,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	R-44-98	171,6	171,6	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	R-42-174	669,24	669,24	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	R-38-170	840,84	840,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	R-42-45	60,84	60,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2023	R-38-47	60,84	60,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2024	R-47-46	60,84	60,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

5065,68

# **EDITION HELIOS**

Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 11/08/2025 078006 SGC SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 03200 - SAINT QUENTIN EN YVELINES

Exercice 2025

Numéro de la liste 7514401511

Type de liste : Non valeur

4 pièces présentes pour un total de 134,2

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	<b>Montant PEC</b>	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2023	T-354	32100	47,86	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2023	R-43-46	580,5	0,5	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2023	R-39-79	25	25	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2023	R-42-62	60,84	60,84	RAR inférieur seuil poursuite

134,2

## **EDITION HELIOS**

Présentation en non valeurs arrêtée à la date du 11/08/2025 078006 SGC SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES 03200 - SAINT QUENTIN EN YVELINES

Exercice 2025

Numéro de la liste 7514800911

Type de liste : Non valeur

1 pièces présentes pour un total de 909,35

Nature JuridiqueExercice pièceRéférence de la pièceMontant PECMontant restant à recouvrerMotif de la présentationEtablissement public national2017 T-1965909,35909,35Combinaison infructueuse d actes

909,35